



**AGIR pour la
BIODIVERSITÉ**
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Communiqué de presse

Le 10 novembre 2020

LPO PACA

Web : <http://paca.lpo.fr>

Contacts presse

- ▶ **François GRIMAL**
Président de la LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur
Email :
francois.grimal@laposte.net

- ▶ **Martine VALLON**
Présidente FNE Alpes de Haute-Provence
Email :
martine.vallon09@gmail.com

Engie Green arrivera-t-il à détruire les forêts de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure pour produire son énergie... verte ?

La LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur et FNE (04) ont déposé un recours contre l'installation de ce parc photovoltaïque sur la commune d'Ongles (04).

Au piémont du massif de la Montagne de Lure, sur la commune d'Ongles (Alpes de Haute-Provence), le groupe industriel Engie Green porte le projet de construction d'un très grand parc photovoltaïque au sol. Composé de deux emprises distinctes, le parc est dimensionné pour une puissance électrique d'injection de 8 MWc2 et nécessitera une surface de défrichement et débroussaillage de 13,2 ha de surface boisée.

FNE 04 et la LPO PACA se mobilisent contre ce projet et ont déposé un recours juridique commun contre leur demande d'arrêté de défrichement.

L'aberration est d'autant plus grande que cette forêt accueille une richesse écologique unique localement à savoir de petites zones humides (rares sur ce territoire) mais aussi un beau peuplement de chênes sessiles. Elle abrite des chauves-souris menacées comme par exemple la Barbastelle d'Europe (qui trouve refuge dans les trous d'arbres) ainsi que des insectes protégés tel que le Lucane cerf-volant qui se développe dans les souches d'arbres morts. De nombreux oiseaux et mammifères peuplent ses sous-bois. Ces espèces verront leurs domaines vitaux diminués par l'implantation d'un site déboisé et clôturé. De même, le dérangement occasionné par l'exploitation du site (circulation, entretien de la végétation) met en péril d'autres populations.

Nous considérons que l'implantation d'un site industriel au cœur d'une forêt éloignée de tout tissu urbain est contraire à tous les principes de développement durable et à la notion même d'électricité « verte » prônée par Engie Green. Détruire la nature pour produire de l'électricité est-il le modèle de solutions d'avenir ? Engie green explique-t-il en toute transparence à ses consommateurs que sa production « d'électricité verte » nécessite la destruction de milieux naturels précieux?

Nous rappelons le Cadre régional pour le développement des projets photovoltaïques en Provence-Alpes-Côte d'Azur instauré par la DREAL en Provence-Alpes-Côte d'Azur qui précise que « le développement de l'énergie photovoltaïque doit s'effectuer prioritairement sur les surfaces bâties ou anthropisées » et définit les enjeux territoriaux auxquels les projets de PV au sol peuvent être confrontés dans les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Nous soutenons la nécessaire transition énergétique et appelons à la mise en place de projets de production issus d'un réel projet de territoire : investissement citoyen, implantation en priorité sur des sites et sols dégradés, sur bâti existant ou constructions nouvelles de type zones commerciales, etc... les solutions existent dans le respect de la spécificité des territoires !